



GUIDE PRATIQUE

Saison de chasse 2024 / 2025

Extraits de l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture générale de la chasse
(sans dérogation aux lois et arrêtés officiels qui seuls feront foi)



OUVERTURE GÉNÉRALE

Dimanche 8 septembre 2024

FERMETURE GÉNÉRALE

Dimanche 19 janvier 2025



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE

142 Impasse des Glaises - 74 350 Villy-le-Pelloux
04 50 46 89 21

Email : fdc74@chasseurs74.fr / www.chasseurs74.fr



CHASSE TRICOLEURE

MEINDL

PERCUSSION

SOMLYS

HÄRKILA

VITE

VITEX

142 Impasse des Glaises
74350 VILLY-LE-PELLOUX
04.50.46.89.21

boutique.instinctivement-nature.fr

SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX !



🕊 OISEUX CHASSABLES

ESPÈCES	DATES OUVERTURE FERMETURE	CONDITIONS SPÉCIFIQUES
Perdrix, Faisan	08 Septembre 2024 19 janvier 2025	
Lagopède	15 Septembre 2024 11 Novembre 2024	PMA Obligatoire. Tir à balle interdit.
Gélinotte	15 Septembre 2024 11 Novembre 2024	Tir à balle interdit
Bartavelle	15 Septembre 2024 11 Novembre 2024	PMA Obligatoire Tir à balle interdit
Petit tétras mâle	15 Septembre 2024 11 Novembre 2024	Coq maillé seulement (plan de chasse) Tir à balle interdit

OISEUX DE PASSAGE

Caille des blés	31 Août 2024 20 Février 2025	
Tourterelle des bois	Suspension de la chasse	Suspension de la chasse
Tourterelle turque	08 Septembre 2024 20 Février 2025	
Bécasse des bois		PMA Obligatoire.
Pigeon ramier	08 Septembre 2024 10 février 2025 Du 11 février 2025 au 20 février 2025, uniquement à poste fixe matérialisé de main d'homme	

Alouette des champs	08 Septembre 2024 31 Janvier 2025	
Grive draine Grive litorne Grive mauvis Grive musicienne Merle noir	08 Septembre 2024 10 Février 2025	

OISEAUX DE PASSAGE

Canard chipeau Foulque Macroule Poule d'eau Râle d'eau Fuligule milouin Fuligule morillon	15 septembre 2024 à 7 heures 31 janvier 2025	Hors ouverture générale, chasse autorisée seulement dans les marais non asséchés, les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs, et nappes d'eau.
Oie cendrée	08 sept. 2024 31 Janvier 2025	
Canard colvert Canard siffleur Canard souchet Canard Pilet Garrot à oeil d'or Bécassine des marais Bécassine sourde	08 sept. 2024 31 Janvier 2025	
Fuligule milouinan	08 septembre 2024 31 janvier 2025	
Harelda de miquelon	08 septembre 2024 10 février 2025	

ATTENTION : OISEAUX DE PASSAGE ET GIBIER D'EAU.

Dates nationales !

Vous reporter impérativement au règlement intérieur de votre ACCA.



MAMMIFÈRES CHASSABLES

ESPÈCES	DATES OUVERTURE FERMETURE	CONDITIONS SPÉCIFIQUES
Sanglier	08 Septembre 2024 28 février 2025 Avant l'ouverture générale et après le 28/02, la chasse est autorisée après cellule de crise qui fixe les modalités d'interventions.	Dispositions précisées dans les règlements intérieurs et de chasse de chaque dé- tenteur du droit de chasse, conformes aux décisions prises par les pays cyné- tiques, et validées par la FDC et l'administration.
Cerf	8 Septembre 2024 28 février 2025	
Lapin	08 Septembre 2024 19 Janvier 2025	
Chamois Plan de prélèvement simple	08 Septembre 2024 11 Novembre 2024	La chasse est autorisée les Ma, Jeu, Sam, Dim. et Jours Fériés.
Plan de prélèvement élaboré qualitatif	- 08 Septembre 2024 19 Janvier 2025	La chasse est autorisée les Ma, Jeu, Sam, Dim et Jours Fériés. Seule la chasse à l'approche et à l'affût sont autorisées. Les chiens sont interdits.
Marmotte	08 Septembre 2024 11 Novembre 2024	Tir à balle ou à l'arc seuls autorisés. Dérangement interdit.
Lièvre	08 Septembre 2024 19 Janvier 2025	Voir dates spécifiques pour certains pays cynégétiques.
Mouflon	08 Septembre 2024 19 Janvier 2025	Chasse en battue ou à l'aide de chiens interdite.
Lièvre variable	15 Septembre 2024 11 Novembre 2024	Tir à balle interdit
Chevreuil	08 Septembre 2024 19 janvier 2025	

RÉPARTITION DES COMMUNES PAR PAYS CYNÉGÉTIQUES

N°1 : MONT-BLANC

CHAMONIX-MONT-BLANC, COMBLOUX, CONTAMINES-MONTJOIE, CORDON, LES HOUCHES, MAGLAND, PASSY, PRAZ-SUR-ARLY, ST-GERVAIS-LES-BAINS, SERVOZ, VALLORCINE, SAL-LANCHES, DOMANCY, MEGÈVE, DEMI-QUARTIER.

N°2 : ARVE-GIFFRE

ARACHES-LA-FRASSE, CLUSES, LA RIVIÈRE-ENVERSE, ST-SIGISMOND, SIXT-FER-À-CHEVAL, VERCHAIX, MORILLON, SAMOËNS.

N°3 : VALLÉES DES DRANSES

BONNEVAUX, CHEVENOZ, ESSERT-ROMAND, LA BAUME, LA CÔTE-D'ARBROZ, LA FORCLAZ, LA VERNAZ, LE BIOT, LES GETS, MONTRIOND, MORZINE, ST-JEAN-D'AULPS, SEYTROUX, VACHE-RESSE, ABONDANCE, CHATEL, LA CHAPELLE D'ABONDANCE.

N°4 : GAVOT

BERNEX, CHAMPANGES, EVIAN-LES-BAINS, FETERNES, LARRINGES, LUGRIN, MARIN, MAXILLY-SUR-LÉMAN, MEILLERIE, NEUVECELLE, NOVEL, PUBLIER, ST-PAUL-EN-CHABLAIS, THOLLON-LES-MÉMISES, VINZIER, ST-GINGOLPH.

N°5 : BAS-CHABLAIS

ALLINGES, ANTHY-SUR-LÉMAN, BALLAISON, CHENS-SUR-LÉMAN, DOUVAIN, EXCENEVEY, LOISIN, LULLY, MARGENCEL, MASSONGY, MESSERY, NERNIER, PERRIGNIER, SCIEZ, THONON-LES-BAINS, VEIGY-FONCENEY, YVOIRE.

N°6 : ROC D'ENFER

BOGÈVE, HABÈRE-LULLIN, HABÈRE-POCHE, BELLEVAUX, MIEUSSY, ONNION, MEGEVETTE, TANNINGES, VILLARD-SUR-BOEGE.

N°7 : VOIRONS

ANNEMASSE, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, BOEGE, BONNE, BON-EN-CHABLAIS, BRENTONNE, BURDIGIN, CERVENS, CRANVES-SALES, FESSY, FILLINGES, JUVIGNY, LUCINGES, MACHILLY, NANGY, ST-ANDRÉ-DE-BOEGE, ST-CERGUES, SAXEL, VETRAZ-MONTHOUX, VILLE-LA-GRAND.

N°8 : MÔLE

BONNEVILLE (MÔLE), AYSE, CHÂTILLON-SUR-CLUSES, CONTAMINE-SUR-AVE, LA TOUR, MARCELLAZ, MARIGNIER, PEILLONNEX, ST-JEOIRE, THYEZ, VILLE-EN-SALLAZ, VIUZ-EN-SALLAZ, FAUCIGNY, ST-JEAN DE THOLOME.

N°9 : BARGY

LE REPOSOIR, MARNAZ, MONT-SAXONNEX, NANCY-SUR-CLUSES, SCIONZIER, VOUGY.

N°10 : ARAVIS

BLUFFY, LA CLUSAZ, LE BOUCHET, LE GRAND-BORNAND, LES CLEFS, LES VILLARDS-SUR-THÔNES, MANIGOD, MONTMIN, ST-FERREOL, ST-JEAN-DE-SIXT, SERRAVAL, TALLOIRES, THÔNES.

RÉPARTITION DES COMMUNES PAR PAYS CYNÉGÉTIQUES

N°11 : BAUGES

CHEVALINE, DOUSSARD, FAVERGES, GIEZ, LATHUILE, MARLENS, SEYTHENEX, CONS-STE-COLOMBE.

N°12 : SEMNOZ

ALBY-SUR-CHÉРАН, ALLÈVES, ANNECY, CRAN-GEVRIER, CUSY, DUINGT, ENTREVERNES, GRUFFY, HÉRY-SUR-ALBY, LA-CHAPELLE-ST-MAURICE, LESCHAUX, MARIGNY-ST-MARCEL, MURES, QUINTAL, ST-EUSTACHE, ST-JORIOZ, SEVRIER, SEYNOD, VIUZ-LA-CHIESAZ.

N°13 : ALBANAIS

BLOYE, BOUSSY, CHAINAZ-LES-FRASSES, CHAPEIRY, CHAVANOD, ETERCY, HAUTEVILLE SUR FIER, LORNAV, MARCELLAZ-ALBANAIS, MASSINGY, MONTAGNY-LES-LANCHES, MOYE, RUMILLY, ST-FÉLIX, ST-SYLVESTRE, SALES, VAL-DE-FIER (ALBANAIS), VALLIÈRES.

N°14 : SEMINE

BASSY, CHALLONGES, CHENE-EN-SEMINÉ, CLERMONT, CREMPIGNY-BONNEGUETTE, DESINGY, DROISY, FRANCLENS, MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT, ST-EUSÈBE, ST-GERMAIN-SUR-RHÔNE, SEYSSEL, THUSY, USINENS, VAL-DE-FIER (SEMINÉ), VANZY, VERSONNEX.

N°15 : VUACHE

ANDILLY, CHAUMONT, CERNEZ, CHAVANNAZ, CHENEX, CHESSENAZ, CHEVRIER, CLARAFOND, CONTAMINE-SARZIN, COPPONEX, JONZIER-EPAGNY, DINGY EN VUACHE, ELOISE, FEIGÈRES, FRANGY, MARLIOZ, MINZIER, MUSIEGES, PRESILLY (VUACHE), ST-JULIEN-EN-GÉNEVOIS, SAVIGNY, VALLÈRY, VIRY, VULBENS, VERS.

N°16 : SALÈVE

ARBUSIGNY, ARCHAMPS, BEAUMONT, BOSSEY, COLLONGES-SOUS-SALÈVE, CORNIER, CRUSEILLES, ETEAUX, ETREMBIÈRES, ÉVIREZ, GALLARD, GROISY, LA MURAZ, LA CHAPELLE-RAMBAUD, LE SAPPEY, MENTHONNEX-EN-BORNES, MONNETIER-MORNEX, NEYDENS, PERS-JUSSY, PRESILLY (SALÈVE), REIGNIER, ST-BLAISE, SCIENTRIER, VILLY-LE-BOUVERET, VOVRAY-EN-BORNES.

N°17 : GLIÈRES

AMANCY, ARENTHON, AVIERNOZ, BONNEVILLE (GLIÈRES), BRIZON, DINGY-ST-CLAIR, ENTRE-MONT, LA-BALME-DE-THUY, LA-ROCHE-SUR-FORON, LE PETIT-BORNAND, LES OLLIÈRES, NAVES-PARMELAN, ST-LAURENT, ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY, ST-SIXT, THORENS-GLIÈRES, VILLAZ.

N°18 : MANDALLAZ

ALLONZIER-LA-CAILLE, ARGONAY, CERCIER, CHARVONNEX, CHILLY, CHOISY, CUVAT, EPAGNY, LA-BALME-DE-SILLINGY, LOVAGNY, MESIGNY, METZ-TESSY, MEYTHET, NONGLARD, POISY, PRINGY, ST-MARTIN-BELLEVUE, SALLENOVES, SILLINGY, VAULX, VILLY-LE-PELLOUX.

N°19 : VEYRIER

ALEX, ANNECY-LE-VIEUX, MENTHON-ST-BERNARD, VEYRIER-DU-LAC.

N°20 : HERMONES

ARMOY, DRAILLANT, LULLIN, LE LYAUD, ORCIER, REYVROZ, VAILLY.

PAYS CYNÉGÉTIQUE DU MONT-BLANC

Lieutenants de louveterie : Jacques TONI - 06 71 03 50 06 Frank BAZ - 06 80 99 07 42
Romuald FRARIER - 06 85 43 04 67 Pacal CORNALI - 06 36 07 83 86

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 1er sept. au 28 fév.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Ouverture uniquement 4 jours sur les 5 proposés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Ouverture uniquement 4 jours sur les 5 proposés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : Du 08 sept. au 11 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE ARVE-GIFFRE

Lieutenant de louveterie : Eric RICCO - 06 74 28 90 08

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens. À partir du 01 déc. au soir chasse interdite en temps de neige (possibilité de modification après cellule de crise).
CERF : Du 1er sept. au 28 fév.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens. Chasse possible après fermeture générale si réalisation < 50 %.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 01 déc. au soir	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
MOUFLON : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée.
LIÈVRE COMMUN : Du 08 sept. au 11 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE VALLÉE DES DRANSES

Lieutenants de louveterie : Anthony RICHARD - 06 60 54 70 73
Jérôme RAYMOND - 06 74 13 00 28

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 22 déc.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Chasse autorisée le mardi pour la chasse à l'arc et la chasse à l'approche.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 08 sept. au 19 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Chasse autorisée le mardi pour la chasse à l'arc et la chasse à l'approche.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens. Fermeture de la chasse avec chiens, en temps de neige, à partir du dim. 22 déc. au soir.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 22 déc.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Chasse autorisée le mardi pour la chasse à l'arc et la chasse à l'approche.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
MOUFLON : Du 08 sept. au 19 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée.
LIÈVRE COMMUN : Du 08 sept. au 11 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DU GAVOT

Lieutenants de louveterie : Mickaël BUFFET - 06 07 42 24 99

Julien DEFLON - 06 85 38 78 32

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 08 sept. au 19 janv. (fermeture adultes du 15 sept. au 05 oct.)	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens..
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
LIÈVRE COMMUN : Du 22 sept. au 24 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DU BAS-CHABLAIS

Lieutenant de louveterie : Joël DEMIERRE - 06 45 91 42 34

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août au 31 mars.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : Du 06 oct. au 01 déc.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DES VOIRONS

Lieutenant de louveterie : Daniel JALLUD - 06 81 96 03 96

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
CERF : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : Du 06 oct. au 1er déc.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DU ROC D'ENFER

Lieutenants de louveterie : Damien ROCH - 06 11 48 16 61
Claude HUGARD - 07 71 56 42 00

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
CERF : Du 08 sept. au 19 janv. (fermeture adultes du 15 sept. au 12 oct.)	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
MOUFLON : Du 08 sept. au 19 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée.
LIÈVRE COMMUN : Du 15 sept. au 11 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DU MÔLE

Lieutenant de louveterie : René-Charles MARTIN - 06 20 71 00 05

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
CERF : Du 08 sept. au 19 janv. Ouverture cerf adulte (coiffé) le 06 oct.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 01 déc. au soir	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
LIÈVRE COMMUN : Du 22 sept. au 10 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DU BARGY

Lieutenants de louveterie : Nicolas DÉRONZIER - 06 73 08 06 26

Maxence GEROUDET - 06 17 15 23 30

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 15 déc. au soir	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens. Fermeture anticipée au 15 déc.
CERF : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : Du 08 sept. au 11 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DES ARAVIS

Lieutenants de louveterie : Romain BLANC-GARIN - 06 29 73 28 27

Maxence GEROUDET - 06 17 15 23 30

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens tenus en laisse.
CERF : Du 08 sept. au 19 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens tenus en laisse.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens tenus en laisse.
MOUFLON : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse autorisée en temps de neige.
LIÈVRE COMMUN : Du 15 sept. au 24 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DES BAUGES

Lieutenants de louveterie : Eric GERDIL - 06 85 02 76 78 Emmanuel MANON - 07 61 63 31 76

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Ouverture le lundi uniquement pour la Chasse Privée, Amis des platières, pour la chasse à l'approche.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 01 sept. au 28 fév.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Ouverture le lundi uniquement pour la Chasse Privée, Amis des platières, pour la chasse à l'approche.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Ouverture le lundi uniquement pour la Chasse Privée, Amis des Platières, pour la chasse à l'approche.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
MOUFLON : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Ouverture le lundi uniquement pour la Chasse Privée, Amis des Platières, pour la chasse à l'approche.	Chasse autorisée en temps de neige.
LIÈVRE COMMUN : Du 06 oct. au 24 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DU SEMNOZ

Lieutenant de louveterie : Pascal CORBOZ - 06 87 76 62 26

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 1 ^{er} sept. au 28 fév.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : Du 08 sept. au 11 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DE L'ALBANAIS

Lieutenant de louveterie : Mickaël VIBERT - 06 10 63 47 16

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite. Elle peut être autorisée après avis de cellule de crise.
CERF : Du 1 ^{er} sept. au 28 fév.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
LIEVRE COMMUN : Du 22 sept. au 11 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DE LA SEMINE

Lieutenant de louveterie : Alain CAMP - 06 87 50 82 65

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Choix de 3 jours de chasse par semaine maximum + jours fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : du 08 sept au 19 janv.	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Choix de 3 jours de chasse par semaine maximum + jours fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Choix de 3 jours de chasse par semaine maximum + jours fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIEVRE COMMUN : Du 06 oct. au 1 ^{er} déc.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DU VUACHE

Lieutenant de louveterie : Pascal FOL 06 70 48 07 83

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 01 Sept. au 28 fev. Ouverture des mâles adultes (coiffés) le 06 oct.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIEVRE COMMUN : Du 22 sept au 17 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DU SALÈVE

Lieutenant de louveterie : Benoit LAVOREL - 06 24 02 62 95

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
CERF : Du 08 Sept. au 19 Janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 Sept. au 19 Janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIEVRE COMMUN : Du 22 sept. au 17 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DES GLIÈRES

Lieutenants de louveterie : Didier TISSOT - 06 23 84 62 05
Christian SUBLET - 06 66 51 81 49 Emmanuel RODA - 06 87 10 90 69

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
CERF : Du 1 ^{er} sept. au 28 fév.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : 08 sept. au 11 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DE LA MANDALLAZ

Lieutenant de louveterie : Jean-Marc BOUCHET - 06 60 42 99 08

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 08 sept. au 19 janv. Cerfs adultes fermés du 15 sept. au 05 oct.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : Du 29 sept. au 17 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DU VEYRIER

Lieutenants de louveterie : Christian VITTOZ - 06 88 69 01 07
Emmanuel MANON - 07 61 63 31 76

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée, avec chiens tenus en laisse.
CERF : Du 1 ^{er} sept. au 28 fév.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens tenus en laisse.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens tenus en laisse.
LIÈVRE COMMUN : Du 15 sept. au 11 nov.		

PAYS CYNÉGÉTIQUE DES HERMONES

Lieutenant de louveterie : Gilles CLAIRENS - 06 85 61 54 99

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 08 sept. au 19 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
CERF : du 08 sept. au 19 janv.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Lundi et mardi, uniquement autorisés pour intervention dans la forêt domaniale du Brevon.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 08 sept. au 15 déc.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. Lundi et mardi, uniquement autorisés pour intervention dans la forêt domaniale du Brevon.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens. Fermeture au 15 déc.
LIÈVRE COMMUN : Du 08 sept. au 11 nov.		



CONTACTS

RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ LISTE DES CONDUCTEURS AGRÉÉS EN HAUTE-SAVOIE

ANTHOINE Arnaud	06 89 70 75 41	ACCS 74
BENOIT Cyrille	07 85 02 29 69	UDUCR 74
BIOLLAZ Daniel	06 74 83 90 06	UDUCR 74
BONTRON Claude	06 16 28 04 74	ACCS 74
CURT Richard	06 70 43 72 09	UDUCR 74
DUCRET Benoit	06 50 58 41 69	ACCS 74
FRANCAZ Jean-Pierre	06 84 07 35 62	ACCS 74
FRARIER Romuald	06 85 43 04 67	UDUCR 74
GERDIL Éric	06 85 02 76 78	ACCS 74
LAGAUZERE Alain	06 24 97 30 92	ACCS 74
LARPIN Stéphane	06 13 62 10 01	ACCS 74
MARGUERETTAZ Karine	06 22 89 70 57	ACCS 74
MARGUERETTAZ Fred	06 09 68 66 85	ACCS 74
MASSON Mickael	06 30 85 93 18	UDUCR 74
PEILLEX Jules	06 13 48 11 54	UDUCR 74
PICCOT-CREZOLLET Cyrille	06 78 89 27 40	UDUCR 74
PTHOD Jacques	06 80 96 62 74	ACCS 74
ROCH Damien	06 11 48 16 61	ACCS 74
STEFANIDES André	06 72 15 01 39	ACCS 74
STRIGINI Nicolas	06 79 49 25 04	ACCS 74
VEYRAT-DUREBEX Nelly	06 74 19 34 58	ACCS 74

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ



SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE

90, impasse les Daudes - 74320 Sevrier
☎ 04 50 52 49 14 - email : sd74@ofb.gouv.fr

UNITÉ TERRITORIALE OUEST 1

ANNECY - ST JULIEN
06 25 07 07 04

UNITÉ TERRITORIALE EST 2

BONNEVILLE - THONON
06 71 16 66 63

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE



www.chasseurs74.fr

et sur les réseaux sociaux



BRIGADE ÉGOGARDES :

☎ 04.50.46.89.21 / email : ecogarde@chasseurs74.fr

groupama.fr

SAVOIR CHASSER C'EST AUSSI BIEN S'ASSURER.



GROUPAMA, PARTENAIRE DE VOTRE FÉDÉRATION DE CHASSE

- Souscrivez votre assurance et votre permis Chasse auprès de votre Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Savoie.
- Pour en savoir plus :
09 74 75 02 72*

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr 69251 Lyon Cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Entreprise régie par le Code des Assurances.
*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.



Groupama
la vraie vie s'assure ici



CARROSSERIE DESBIOLLES

Toutes marques - VL - PL - Pare brise



 **04 50 03 09 86**

Fax : 04 50 25 87 90

carrosseriedesbiolles@orange.fr

325, rue Pierre Longue - 74800 Amancy